



## Relevé de décisions réunion du Conseil Communautaire du 18 novembre 2015

Étaient présents : voir tableau de présence

Le conseil communautaire valide le compte-rendu de la réunion du 5 novembre 2015, assorti des remarques suivantes :

- \* Convention ADIL : H. BARBET rappelle aux délégués sa position, lors de la réunion du 5 novembre. A son avis, le coût restant à charge de la prestation est très élevé (environ 13 000€ par an, sur 3 ans).
- \* F. LEBLANC-VICHARD rappelle également sa position sur le sujet. Le service assuré par l'Etat est gratuit, il ne devrait pas faire l'objet de complément de financement de la part des collectivités.
- \* Rappel de la notion de majorité (Question écrite en annexe) : seules les voix "pour" ou "contre" entrent dans le décompte des suffrages exprimés.

### *Gestion des stationnements illégaux de familles de gens du voyage*

S. FAIVRE résume le protocole convenu entre les services de l'Etat (Préfecture, gendarmerie) et la CCCQ, en cas de stationnement des familles :

- dès leur installation, les Maires ou l'exécutif de la CCCQ doivent appeler la Gendarmerie pour venir constater sur place leur présence illégale, ensuite en informer la Préfecture et leur demander de prendre un arrêté d'expulsion
- la Préfecture, dès lors, s'engage à établir et notifier à ces personnes un arrêté de mise en demeure de quitter les lieux sous 24 heures, et à défaut, de procéder à leur expulsion.

Pour la Préfecture, il s'agit de conduire ces familles à accepter les propositions qui leur sont faites (installation durable sur des terrains aménagés).

Après débat, les conseillers demandent à la Présidente de déposer une plainte auprès de la gendarmerie, à chaque installation sur la ZA intercommunale.

### *Loi NOTRe : orientations du nouvel EPCI*

La Présidente rend compte de la réunion du groupe de travail :

A l'examen des priorités de la CCCQ, le groupe de travail s'accorde pour poser les conditions de rapprochement avec d'autres CC comme suit :

- fil conducteur : l'environnement
- préalable : maintien des services de qualité et de proximité
- objectif : développement économique et touristique du territoire.

Le groupe de travail a fait le constat des forces et des faiblesses de la CCCQ.

- \* Forces : environnement, des services à la population de proximité et de qualité (actions jeunesse, RAM, SPANC, service déchets)
- \* Faiblesses: une fiscalité basse et un tissu économique peu développé.

Le recensement des compétences des CC Amancey Loue Lison, Pays d'Ornans et Canton de Quingey fait apparaître un nombre conséquent de compétences communes (développement économique, aménagement du territoire, ORAC, office de tourisme, démarche de Pays, SCoT, mise en valeur d'espaces naturels, service déchets, actions en faveur du logement, équipements sportifs, distribution publique d'électricité).

La loi NOTRe impose de nouvelles compétences obligatoires (outre le développement économique et l'aménagement du territoire) :

- dès le 7 août 2015 : déchets et aire d'accueil des gens du voyage
- le 1<sup>o</sup> janvier 2018 : GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)
- le 1<sup>o</sup> janvier 2020 : eau, assainissement.

L'augmentation certaine de la fiscalité intercommunale, du fait du rapprochement des 3 CC et du transfert des compétences communales au nouvel EPCI devra s'accompagner d'une diminution des taux communaux.

Par ailleurs, s'il veut bénéficier d'une majoration de la dotation de fonctionnement de l'Etat, le nouvel EPCI devra assurer davantage de compétences optionnelles parmi une liste fixée par la loi et de plus, mettre en place une fiscalité professionnelle unique (FPU) dès 2017.

La FPU entraîne la perception par l'EPCI, en lieu et place des communes, de la fiscalité des entreprises. Un mécanisme de compensation sera mis en place entre l'EPCI et les communes (Commission d'évaluation des transferts de charges, composée d'élus, et d'agents de la DRFiP).

L'exécutif doit travailler ces questions de FPU et de prise de compétences telles que le périscolaire et la voirie, avant engagement de la CCCQ et avant discussion éventuelle avec les élus des CC Amancey Loue Lison et du Pays d'Ornans.

Une réunion des Présidents, Vice-présidents et techniciens des 3 CC est programmée le 2 décembre prochain, à la CCCQ, pour évoquer les modalités de travail.

COMMUNES	TITULAIRE		SUPPLEANT	
Arc et Senans	Jacques MAURICE Karine LEFEVRE Pascal PERCIER	proc exc X		
Bartherans	Jean SALVI	X	Odile LESPRIT	
Brères	Henri BARBET	X	Michel CALY	X
Buffard	Jean-Claude PORTERET	X		
By	Irénée SAGE	X	Benoît CASTELLA	
Cessey	Patrick TELES	X	Gilles DAVID	
Charnay	Claude OUTREY	X	J. Claude STADELMANN	X
Chatillon	Françoise LEBLANC-VICHARD	X	Yolande BOICHUT	
Chay	Philippe BARDEY	X	Jean-Pierre CUNCHON	
Chenecey	Laurence BREUILLOT Pascal BREUILLARD	X X		
Chouzelot	Maryvonne RAGOT		Roger GOY	exc
Courcelles	Jean-Marc CARGNINO	X	Nathalie BULLE	
Cussey	Alain OUDET	X	J. Philippe MALAVAUX	
Echay	Serge GALLET	X	Maurice BRAEMS	
Epeugney	Gérard MOUGIN Joëlle BONNET	exc X		
Fourg	Pascal DUGOURD	exc	Christophe LEGAIN	exc
Goux	Patricia PAQUIEZ	X	Magali OLMEDA	
Lavans	Jean-François DUGOURD	exc	Alexandre MONTRICHARD	X
Liesle	Pierre DAUDEY Simone VALOT	X		
Lombard	Philippe EDME	exc	Anne-Claude CHRETIEN	exc
Mesmay	J. Louis POGLIANO	X	Jérôme LEFEBVRE	X
Montfort	Jean-Luc SAGE	exc	Stéphane TISSOT	exc
Montrond	Dominique GIRARDIER Luc FOURQUET	X X		
Myon	Jean LAPORTE	exc	Philippe BERTIN-MOUROT	X
Palantine	Bernadette FAILLENET	X	Pierre FAILLENET	
Paroy	Michel CHAUSSAROT	X	Olivier BOLE	
Pessans	Yves PETETIN	exc	Daniel HUGUES	exc
Pointvillers	Claude CHATELAIN	X	Philippe LANOY	
Quingey	Jacques BREUIL Sarah FAIVRE Sabrine GALIMARD	X X X		
Rennes	Thierry MAIRE du POSET	X	Grégory SCHWENDENMANN	
Ronchaux	Guy HEBERT	X	Jean- Claude BOILLOZ	
Rouhe	Marie- Christine LEGAIN	X	Bernard CHASSOT	
Rurey	Maurice DEMESMAY	X	Alain MONNIER	
Samson	Jacques PAUL	X	Rémy PAUL	X